#### Rapport de gestion et de transparence





À l'heure où nous terminons la rédaction des dernières pages du rapport d'activités 2019, le monde traverse une crise sanitaire sans précédent dont le dénouement reste encore bien incertain. Nous sommes sous le choc de cette déflagration virale et nos pensées vont d'abord vers celles et ceux emporté·e·s si vite dans cette folle tourmente ainsi que vers leurs proches avec qui nous sommes de tout cœur. Depuis le 16 mars, le temps s'est suspendu et tout a été mis à l'arrêt. La Culture fait partie sans nul doute des secteurs les plus impactés par cette crise. Il est encore trop tôt pour évaluer et analyser les pertes mais l'équipe de la SACD en Belgique s'est tout de suite mobilisée pour répondre à l'urgence en mettant rapidement en place des compensations directes pour les auteurs et les autrices, fortement fragilisé·e·s dans leurs activités professionnelles. Une série de mesures internes a été prises, en concertation avec le Comité belge, concernant la mise en place d'un Fonds d'aide compensatoire. De plus, en concertation avec les fédérations et associations professionnelles du secteur, un intense lobby est mené auprès des pouvoirs publics, en faveur de l'adoption de mesures pertinentes pour les auteurs et autrices.

	\
SAC	D
	/

1.	ÉDITOS	p5
2.	UNE COMMUNAUTÉ D'AUTEURS ET D'AUTRICES	pl3
3.	LE PARCOURS DES DROITS	p19
4.	LE COMITÉ	p37
5.	L'ACTION CULTURELLE	p49
6.	LE SERVICE JURIDIQUE	p59
7.	LA MEDAA	p65
8.	BELA	p73
9.	ANNEXE	p77



### **ÉDITOS**

« Le mot combat me frappe les tempes. Les chantiers sont vastes et notre société d'auteurs et d'autrices peut se targuer d'être

une sacrée guerrière qui ne lâche jamais

le morceau!»

Barbara Sylvain, présidente du Comité belge de la SACD

### Avec cœur, solidaire dans l'action

Alors que je m'apprête à écrire en ce début du mois d'avril 2020 ce texte d'introduction au bilan de l'année 2019 de la SACD, il m'est difficile de trouver les mots, tant la situation chaotique dans laquelle nous sommes aujourd'hui est préoccupante et n'augure rien de bon pour notre secteur.

Le mot combat me frappe les tempes. Les chantiers sont vastes et notre société d'auteurs et d'autrices peut se targuer d'être une sacrée guerrière qui ne lâche jamais le morceau! Je regarde ce récent passé foisonnant d'activités dans tous les répertoires: festivals, bourses d'écritures, lectures, projections, prix annuels, Pecha Kucha... Oui nous sommes bien là, actifs et actives dans nos domaines respectifs. La MEDAA est LE lieu pour accueillir bon nombre d'entre nous qui avons adopté cette maison pour y écrire, débattre et échanger nos idées.

Les adhésions de nouveaux et nouvelles membres ont été particulièrement nombreuses cette année, et nous notons qu'il y a parmi nos plus jeunes membres (20-30 ans) une majorité de femmes. On ne peut que s'en réjouir car là aussi, c'est un combat que de mener une politique proactive en faveur de la parité et d'une représentation équitable des autrices.

Ce n'est pas la seule bataille à laquelle se livre avec brio l'équipe de la SACD menée par Frédéric Young et le Comité belge qui défend avec constance et détermination l'emploi artistique. L'occasion fut belle de le rappeler aux politiques en cette année 2019, marquée par de nouvelles élections. Nous les avons interpellés sur l'importance cruciale d'accorder une véritable considération professionnelle aux artistes. Vous le savez, ceci est une longue et sérieuse bataille qui nous mobilise en ces temps toujours plus sombres pour la reconnaissance de notre travail.

-

- 7 -

© Val Le dourner

- 6 -

Je saisis l'occasion d'ailleurs pour saluer le dynamique Service juridique dont les activités ne cessent de croître. Son expertise dans la lecture et la négociation des contrats notamment en a sauvé plus d'un e d'entre nous.

L'aide et le développement de l'écriture sont toujours au cœur de nos préoccupations. Le travail du Comité s'est axé sur la promotion et le soutien à l'écriture tant en participant aux réflexions pour une nouvelle réforme de l'aide à l'écriture au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel qu'en créant de nouveaux outils pour valoriser les projets d'écritures théâtrales. Constatant aussi le manque de visibilité des autrices en Spectacle vivant, une réflexion s'est engagée avec quelques directeur trice s de théâtre pour encourager leurs écritures. À l'instar de la Bourse Orange en audiovisuel, nous espérons pouvoir leur proposer en 2020 une bourse similaire.

2019, c'est aussi la concrétisation d'un grand focus professionnel sur la fiction sonore mené d'une main de maître par le Service de l'Action culturelle. La radio, un secteur en pleine ébullition et bien trop peu soutenu lui aussi!

Au cœur de tous ces combats, j'ai eu la joie de présider votre Comité pour la dernière année de mon mandat et malgré l'orage qui gronde je pars confiante. La maison est bien gardée.

Barbara Sylvain, présidente du Comité belge de la SACD

### Comment créer en Belgique?

Comment continuer de créer des œuvres de qualité, originales, interpellantes, rassurantes, drôles, bouleversantes, innovantes dans leur forme comme dans leur propos.

Comment vous aider à créer en Belgique, au cœur de l'Europe, pour le monde?

Et notamment rappeler sans cesse collectivement ET individuellement que votre travail d'auteur et d'autrice nécessite du temps, du savoir-faire, de la compétence, du talent... et des moyens financiers pour vivre et investir dans l'écriture et le développement de projets professionnels, leur réalisation, leur production, leur promotion vers différents publics.

Comment, à vos côtés, assurer cette rémunération qui vous est due non seulement car il est légitime d'être payé mais aussi car elle au cœur de la liberté de création en démocratie.

Éthique, argent et droits vont ensemble dans cette affaire artistique.

Malgré tous les discours sur la gratuité de l'usage des œuvres, votre rétribution n'est pas une charge superflue dans des comptes d'exploitation qui souvent, malgré les camouflages, ne sont pas si mauvais que cela.

Ces questions sont celles sur lesquelles la SACD travaille. Lisez ce rapport, et vous verrez comment en 2019, avec quels objectifs, quels moyens, quels résultats, elle apporte jour après jour des réponses qui aident concrètement ses membres, et ce depuis Beaumarchais.

La SACD a évolué avec chaque époque, affrontant ces puissances culturelles ou ces entreprises commerciales dominantes, dont les intentions et les discours, eux, ne changent guère, et pour qui la création est secondaire, et les auteurs et autrices des privilégié·e·s qui devraient se satisfaire de voir leurs œuvres représentées.

 $\rightarrow$ 

Que dire de ceux qui déclarent encore au XXI<sup>ème</sup> siècle être leurs opposants de classe.

De combien de guerres, de pandémies, de crises sociales, politiques et économiques ont-elles été traversées par le corps des auteurs depuis 1777?

Bien trop, assurément!

Celle qui s'ajoute aujourd'hui, la crise majeure du secteur artistique et culturel causée par la pandémie du coronavirus et qui aura commencé en Belgique ce 12 mars 2020 avec l'annulation du Festival XS, a déjà des répercussions très dures qui vont se prolonger pendant plusieurs années.

Elle intervient alors que le constat général est qu'en Belgique francophone une existence professionnelle, une simple carrière d'artiste, reste inaccessible à de trop nombreux ses créateurs et créatrices, malgré 667 millions d'euros de budgets culturels directs.

Il y a un réel défaut de conception, et une gestion inéquitable des ressources publiques culturelles que certain·e·s refusent de reconnaître mais qui se dévoile dramatiquement dans le contexte de la crise sanitaire.

Cette crise semble submerger notre monde, pourtant nous allons la traverser ensemble, de façon solidaire et déterminée. Nous allons vous aider de notre mieux.

Nous allons simplement continuer à agir, à vos côtés, pour une meilleure reconnaissance de votre contribution à la vie de vos concitoyen·ne·s et pour le respect de vos droits, acquis de haute lutte au fil des deux siècles passés.

Frédéric Young, déléqué général de la SACD en Belgique «Ces questions sont celles sur lesquelles la SACD travaille. Lisez ce rapport, et vous verrez comment en 2019, avec quels objectifs, quels moyens, quels résultats, elle apporte jour après jour des réponses qui aident concrètement ses membres, et ce depuis

Beaumarchais.»



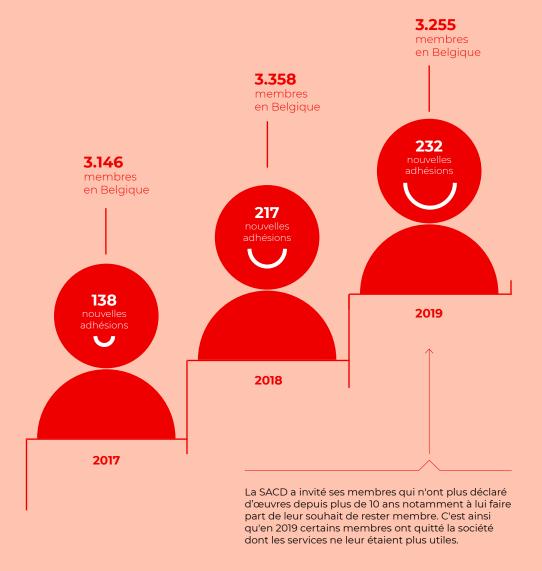
© Maxime Taillez



# UNE COMMUNAUTÉ D'AUTEURS ET D'AUTRICES

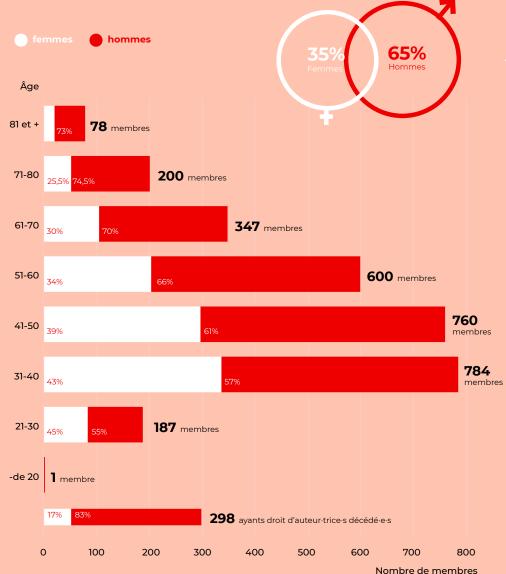
#### La SACD s'agrandit...

En 2019, 232 auteurs et autrices ont rejoint la SACD en Belgique.

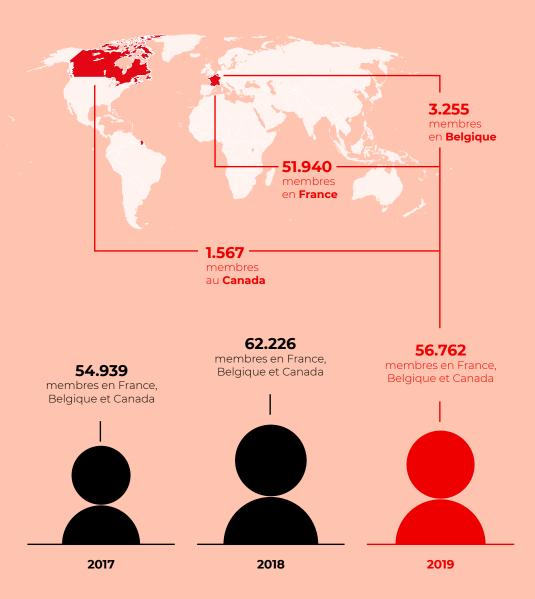


#### ... et rajeunit!

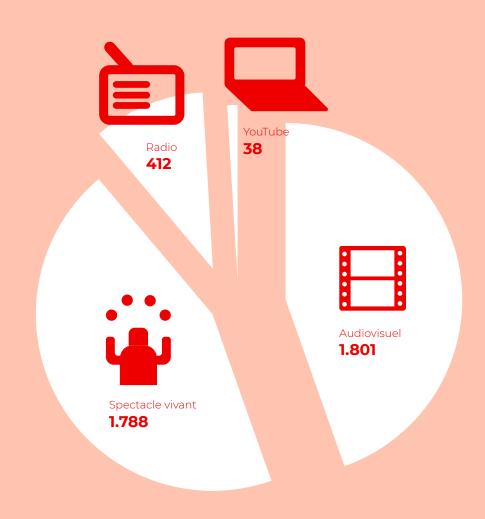
De plus en plus de jeunes auteurs et autrices!



#### Les membres belges font partie d'une communauté internationale d'auteurs et d'autrices.



#### Les membres créent dans différents répertoires

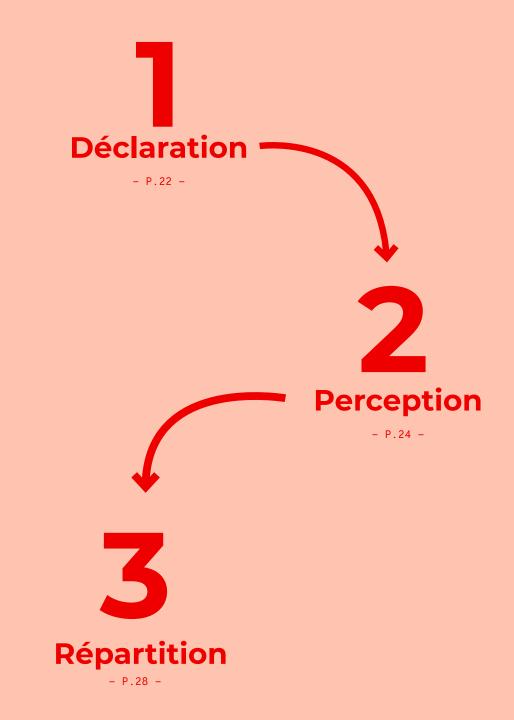


Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé·e dans plusieurs répertoires. 

# LE PARCOURS DES DROITS

Robo de Leo Becker, projeté le 17 juin lors du Best Of 2018-2019 dans le cadre des Lundis des Auteurs et des Autrices à l'Aventure

À la SACD en Belgique, des équipes transversales travaillent efficacement pour analyser et répertorier les œuvres exploitées, autoriser leur représentation en Spectacle vivant, et répartir ensuite équitablement les droits d'auteur perçus collectivement. Dirigées par Valérie Josse, elles représentent le «cœur de métier» de la société. Les membres de ces équipes effectuent différentes tâches, à la fois collectives et individuelles, qui justifient l'existence même de notre société de gestion. Chiffres à l'appui, Valérie Josse avec ses collègues Benjamin Scraeyen et Béatrice Buyck commentent la vitalité du répertoire et le travail constant en faveur des auteurs et autrices que mènent ces services.



#### 1. La déclaration des œuvres

3.482 nouvelles œuvres ont été déclarées en 2019

En 2018, le nombre d'œuvres déclarées avait été bien plus élevé (6.269), en raison de la déclaration exceptionnelle d'un grand nombre d'œuvres sur YouTube.







Benjamin Scraeyen, Responsable du Service de la documentation

Avec l'équipe composée de six personnes nous nous attachons à documenter les œuvres et à analyser leurs exploitations. Nous alimentons les bases de données pour identifier les auteurs, autrices et leurs œuvres.

La documentation des œuvres déclarées sert donc par après de base à la répartition des droits selon les clés de répartition convenues par les coauteurs et coautrices lors de leur déclaration d'œuvres. Entre la perception auprès des opérateurs et la répartition des droits aux membres, notre service participe à un indispensable travail coopératif du parcours des droits d'auteur.

J'aimerais par ailleurs rappeler aux membres qu'ils et elles doivent déclarer leurs œuvres le plus rapidement possible, dès leur exploitation, et ce afin de pouvoir toucher leurs droits dans les délais.

#### 2. La perception des droits générés par l'exploitation des œuvres





#### Total des droits perçus: 25.073.554 €

La SACD perçoit les droits des œuvres exploitées en Belgique auprès des opérateurs en son nom et pour ses mandants (entre autres Scam, SOFAM et deAuteurs) pour tous les membres en Belgique mais aussi ailleurs dans le monde.







Valérie Josse, Adjointe au délégué général et directrice du Service des autorisations, perceptions et répartitions



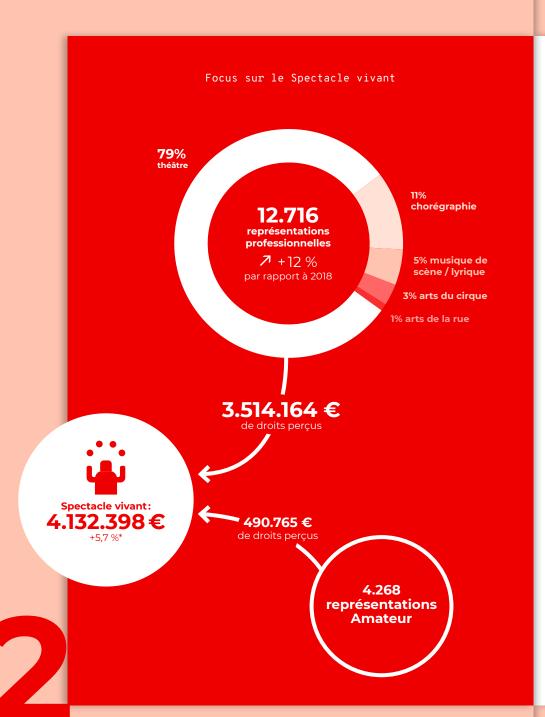
En audiovisuel, précisons que cet encaissement comprend des perceptions réalisées pour le compte de la Scam : la SACD perçoit en effet l'ensemble des droits de copie privée pour ces deux sociétés, ainsi que plusieurs droits audiovisuels à répartir selon les contrats avec les chaînes de radio/télévision.

Le montant des droits perçus s'accroît essentiellement à la suite de la régularisation de perceptions au titre d'années antérieures, ainsi que grâce à l'augmentation constante du répertoire de la SACD et de ses mandants utilisé par les opérateurs (augmentation du volume minutaire, diversification des plateformes VOD et SVOD, augmentation du nombre de chaînes distribuées par les opérateurs du câble...).

En spectacle vivant, le répertoire SACD en général s'accroît mais on a pu particulièrement observer, en 2019, une augmentation des perceptions dans le domaine de l'opéra et de l'humour. Les perceptions du répertoire des auteurs et autrices de spectacle vivant ont également été marquées par une hausse en Flandre.

 $\rightarrow$ 

2



Valérie Josse, Adjointe au délégué général et directrice du Service des autorisations, perceptions et répartitions



Les œuvres sont plus largement diffusées et le nombre de représentations augmente d'année en année. Cela n'implique pas nécessairement plus de travail au moment de la demande d'autorisation de monter les textes parce que, dans certains cas, un spectacle compte un grand nombre de représentations donc une seule demande est nécessaire. C'est une tendance qu'on a pu observer au cours de l'année 2019. La délivrance d'une autorisation reste néanmoins un travail individuel et particulier, du cas par cas.

En théâtre Amateur, il existe depuis la fin de l'année 2018 un portail informatique performant qui nous permet de suivre rapidement les dossiers d'autorisation et facilite pour les compagnies Amateur l'accès au répertoire. Cela réduit de manière non négligeable les demandes au sein de l'équipe. À tout moment, les compagnies peuvent solliciter des autorisations et payer les droits relatifs, tout est en ordre en quelques clics.

Nous sommes équipés d'un bon outil de gestion, qui nous permet de dématérialiser bon nombre de contrats et demandes d'autorisation. Le Service du Spectacle vivant travaille rapidement dans sa globalité pour gérer au mieux les différentes demandes des membres. Les auteurs et autrices semblent également de leur côté plus réactif·ve·s dans la délivrance de leur contrat, ce qui fluidifie le travail... qui reste toutefois très important.

### 3. La répartition des droits perçus

17.731.835 € répartis aux auteurs et autrices non résidant belge

Total des droits répartis par la SACD: 25.073.554 €

7.341.720 € répartis aux auteurs et autrices résidant en Belgique.

11 %

Spectacle vivant 36 %

Audiovisuel
53 %

Valérie Josse, Adjointe au délégué général et directrice du Service des autorisations, perceptions et répartitions



Il faut analyser l'ensemble des perceptions et des répartitions de la SACD. En Belgique, on perçoit pour l'ensemble du répertoire de la SACD et de ses mandants, c'est-à-dire non seulement pour les membres résidant en Belgique ainsi qu'en France et au Canada, mais aussi pour les membres de sociétés d'auteurs étrangères avec lesquels la SACD détient des contrats de représentation.

Il y a d'une part, 17.731.835 € qui ont été perçus en Belgique auprès des opérateurs belges (télévisions, radios, lieux de spectacles...) et qui sont répartis à l'ensemble de tou·te·s ces auteurs, autrices et mandants de la SACD en dehors du territoire belge.

Et d'autre part, 7.341.720 € qui représentent les répartitions aux auteurs et autrices résidant en Belgique qui proviennent de perceptions non seulement belges mais également françaises et étrangères.

Les montants des perceptions et des répartitions en Belgique ne peuvent donc se comparer entre eux. Il importe de prendre les chiffres dans la globalité de la SACD.



Béatrice Buyck, Responsable du contrôle et de la gestion individuelle des droits

Le travail de contrôle et de gestion individuelle des droits arrive en bout de chaîne de traitement des données par tous les services, de l'adhésion des membres à la répartition des droits. J'assure le contrôle des répartitions préparées par le Service de la documentation lorsque celles-ci sont mises à disposition avant le paiement effectif aux membres par Stéphane Michaux, de la comptabilité auteurs.

Par ailleurs, j'apporte une réponse aux auteurs et autrices en matière de suivi de droits pour les exploitations de leurs œuvres, au niveau financier et fiscal (délais de paiement, détails des calculs et montants, démarches fiscales...), et prépare les acomptes sur droits à venir souhaités, ceci en collaboration avec le Service de la documentation.

Je travaille également avec tous mes collègues concernés au déblocage de droits mis en suspens pour diverses raisons, par une analyse détaillée des dossiers, et contribue avec eux à améliorer et accélérer le paiement des droits à nos membres.

## Les répartitions 2019 des différents droits ont été réalisées selon un calendrier:

	342	¢ E	MARS	Ma	MA'	JUIF	71/1	POST	SER	oct	404	OFC
Radio	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Spectacle vivant	•	•	•	•	•		•	•	•	•		•
TV	•			•			•			•		
SVOD			•									
Copie privée			•									•
Réseau de distribution							•	•	•			
Web création							•	•	•			
TV locales							•	•	•			
VOD								•	•			
Reprographie belge												
Prêt public belge							•					
Reprographie belge enseignement												•

Ces répartitions sont réalisées sur base des œuvres diffusées et jouées que les membres ont déclarées, selon les clés de répartition convenues par les coauteurs et coautrices lors de la déclaration.

© Maxime Tail

Valérie Josse, Adjointe au délégué général et directrice du Service des autorisations, perceptions et répartitions



Nous faisons un bilan plutôt positif de 2019: c'est avec joie que nous voyons le répertoire de la SACD – les œuvres déclarées – fortement augmenter grâce au nombre croissant des adhésions!

Au point de vue des perceptions, 2019 est une année stable et bonne, même si nous avons rencontré quelques difficultés avec certains opérateurs audiovisuels.

Le rythme de répartition des droits a été accéléré: pour le spectacle vivant, les répartitions se font désormais par quinzaine, au plus près de l'encaissement des droits auprès des opérateurs, et ce à l'avantage des membres. Et pour les auteurs et autrices de ce répertoire, le taux de retenue a été réduit!



«C'est avec joie que nous voyons le répertoire de la SACD – les œuvres déclarées – fortement augmenter grâce au nombre croissant des adhésions!»

### La SACD entre dans le processus ISO 9001

Depuis le début de l'année 2019, la déclaration des œuvres et la perception des droits auprès des opérateurs sont entrées dans un processus de certification pour la norme ISO 9001.

Qu'est-ce que la norme ISO 9001?

La norme ISO 9001 est avant tout une norme de qualité internationale et généraliste. Elle constitue un guide pour le management et l'organisation d'un organisme, sans définir des solutions toutes faites. Ainsi chacun peut l'adapter à sa culture et à ses propres bonnes pratiques.

En quoi la norme ISO 9001 concerne-t-elle les membres SACD?

Le principal objectif de la SACD est d'assurer auprès des auteurs et autrices une prestation personnalisée de qualité, dans un cadre budgétaire maîtrisé, tout en améliorant en permanence le service par la transformation numérique de notre organisation.

Les domaines de la norme ISO 9001 interviennent dans divers services proposés aux auteur trice s, producteurs et diffuseurs, en France et en Belgique, notamment:

- L'accueil, l'adhésion et la déclaration des œuvres au répertoire;
- L'autorisation de la représentation et la perception des droits du Spectacle vivant.

Ceci implique que la SACD se doit d'être au service des auteurs et autrices pour:

- Assurer l'enregistrement et le suivi des auteur·trice·s et de leurs œuvres;
- Intervenir rapidement auprès des producteurs et diffuseurs en vue d'autoriser l'exploitation des œuvres et d'assurer la perception et la répartition des droits;
- Suivre le marché et l'exploitation des œuvres audiovisuelles dans la durée.

À quoi s'engage la SACD pour obtenir cette certification? Dans ce contexte, outre notre engagement d'efficience de gestion, d'amélioration permanente et de satisfaction aux exigences applicables dans nos activités, notre politique en matière de qualité est:

- D'améliorer les services par la transformation numérique de notre organisation;
- D'assurer des services de qualité personnalisés, rapides et simples d'utilisation;
- D'accroître la polyvalence et la mobilité des équipes.

Les dispositions relatives à notre système de management de la qualité, respectant les exigences de la norme ISO 9001, sont une condition de la réussite de cette politique et établissent, pour chaque processus, des objectifs qualité à atteindre, revus par des instances de pilotage. Le périmètre ISO 9001 actuel sera ensuite étendu à tous les flux de la SACD, la gestion des contrats audiovisuels, les barèmes de répartition, la perception audiovisuelle, le paiement aux auteurs...

Le Comité belge de la SACD:

16 auteurs et autrices élu·e·s

par leurs pair·e·s pour les

représenter pendant 4 ans



### LE COMITÉ

#### Le Comité belge de la SACD



#### Élections

À l'Assemblée générale de la SACD, tou·te·s les auteur·trice·s résidant en Belgique votent non seulement pour approuver le rapport d'activités et les comptes mais aussi pour élire les membres qui composent le Comité belge de la SACD.



#### Le Comité

Le Comité belge de la SACD est composé de 16 auteurs et autrices élu·e·s pour 4 ans.

Après l'Assemblée générale de 2019, **Barbara Sylvain** a été nommée présidente du Comité. Elle est secondée par un viceprésident, **Gabriel Vanderpas**.

Cinéma-télévision
Gabrielle Borile
Fred Castadot
Monique Mbeka Phoba
Delphine Noels
Jean-Benoît Ugeux

Barbara Sylvain est la représentante au Conseil d'Administration de la SACD à Paris, présidé par Sophie Deschamps. Dramatique-lyrique Ariane Buhbinder Sybille Cornet Antoine Neufmars Réhab Mehal Marie-Églantine Petit Virginie Strub

Chorégraphie

Michèle Anne De Mey

Multimédia
Thomas François

Radio **Layla Nabulsi**  Suite à la démission de Geneviève Damas (fin août) et de Jasmina Douieb (fin octobre), le Comité a décidé de coopter respectivement Antoine Neufmars et Réhab Mehal, pour les remplacer à ces postes. Le Comité remercie chaleureusement Geneviève et Jasmina pour leur engagement.



#### Un rôle de supervision

Les membres du Comité belge de la SACD ont tout au long de l'année 2019 travaillé sur de nouvelles propositions en collaboration avec l'équipe pour défendre au mieux les droits de ses membres, avec dynamisme et créativité.

Les actions à entreprendre en faveur des autrices et des auteurs sont foisonnantes et la réflexion reste toujours aussi stimulante. Le Comité belge de la SACD veille à respecter dans toutes ses propositions et décisions la parité et à valoriser la multi-culturalité – force de création encore en grande partie inexploitée. Il reste aussi très vigilant à défendre la place de la femme dans le secteur culturel.

«Défendre la place de la femme et de la diversité en général dans le secteur culturel.»



Barbara Sylvain, Présidente du Comité belge de la SACD

#### Les axes de travail en 2019

#### Le spectacle vivant

Les auteurs et autrices du Comité ont particulièrement axé leurs actions sur la promotion et le soutien à l'écriture théâtrale.

#### Didascalies

Pour rendre plus visibles les auteurs et autrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Comité a proposé la mise en place d'un cadre d'écoute pour de nouveaux projets d'écritures théâtrales: Didascalies. Ce cycle a pour but de permettre à des textes en production ou encore isolés d'avoir un premier accès à un public, stimuler le désir, l'écoute des professionnels (mais aussi plus largement du public) et créer un cadre d'échange. Lors d'une séance de lecture publique, deux auteurs et/ou autrices sont invité·e·s à partager des extraits de leurs textes.

Un appel à textes a été lancé aux auteurs et autrices dans le double objectif de constituer peu à peu un répertoire qui sera promu auprès des professionnel·le·s et de poursuivre le cycle de lectures en 2020 à la MEDAA.

#### Une bourse d'écriture pour une représentation plus équitable

Dans la foulée de la prise de conscience dans le monde culturel belge de la sous-représentation des femmes aux postes de pouvoir, du manque de visibilité ou de moyens les directeurs et directrices des théâtres Le Public, Liège, le Parc et l'Atelier Théâtre Jean Vilar souhaitent encourager expressément les autrices à l'écriture de spectacles grand plateau.

Soucieux d'une représentation plus équitable des autrices dans ce domaine, le Comité leur a emboité le pas pour collaborer à la mise en place d'une bourse d'écriture.

Cette bourse devrait être ouverte dans le courant de l'année 2020 et sera réservée pour cette première édition à des autrices pour l'écriture de spectacles d'envergure (avec une distribution de minimum 5 comédien·ne·s)



Le 16 décembre 2019, la première séance de **Didascalies** était consacrée à des textes d'auto-fiction érotique écrits par Camille Husson et Amandine Laval (photo).

#### Le Comité de rédaction du Magazine des Auteurs et des Autrices

Le Magazine des Auteurs et des Autrices est paru trois fois durant l'année 2019. Chaque numéro était consacré à une thématique transversale, déterminée conjointement par des membres du Comité belge et l'équipe de la communication lors de réunions de rédaction. Le Comité discutait également de la ligne éditoriale à suivre ainsi que du choix des rédacteurs et rédactrices pour chacun des numéros.

Après cette année 2019, le Comité a suggéré une évaluation du Magazine qui évoluera vers une formule avec plus d'analyses et de sujets de fond.

Retrouvez le Magazine des Auteurs et des Autrice en ligne: www.sacd.be/ fr/centre-de-ressources/ publications

#### **L'audiovisuel**

Trois sujets principaux ont été au centre des discussions du Comité en 2019:

#### La réforme de l'aide à l'écriture du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

Depuis plus de 2 ans, cette réforme est discutée et souhaitée par le Comité en collaboration avec plusieurs autres associations professionnelles comme l'ASA, ProSpere, l'ARRF... L'objectif de cette réforme est de doubler le nombre de projets aidés en diminuant le nombre de pages de traitement (de 10 à 15 pages auparavant, on passerait désormais à 5 pages pour convaincre). Cette réforme devrait entrer en vigueur à partir de septembre 2020.

#### La production rencontre la création à la MEDAA

Le Comité a pris l'initiative d'ouvrir un espace de dialogue entre auteurs, autrices et producteurs, productrices pour leur permettre de se rencontrer et d'échanger. Les sociétés de production ont ainsi pu présenter leur ligne éditoriale, leur approche artistique ainsi que leur façon d'accompagner les projets, mais aussi engager des discussions et répondre aux questions des auteurs et autrices.



Trois rencontres ont été organisées en 2019:

le 30 avril avec Annabella Nezri et Benoît Roland;

le 20 juin avec Géraldine Sprimont et Sebastian Schelenz;

et la dernière rencontre a eu lieu le 25 novembre avec Claire Battistoni et David Borgeaud. Le Comité souhaite une belle continuation aux lauréates 2019:

hotos: © D.F



**Emmanuelle Huynh**, pour *Messe basse* 



**Anne Levy-Morelle**, pour *Grandir en zone grise* 



Noémie Nicolas et Frédérique de Montblanc, pour *Josiane* 

#### La Bourse Orange Belgium x SACD x Scam

Dans le cadre de sa contribution au Centre du Cinéma pour la création de nouvelles œuvres, Orange Belgium a choisi d'investir directement un montant de 15.000 € dans des bourses d'écriture pour des projets de fiction et de documentaire qui, pour cette première édition, étaient réservées à des autrices. Orange Belgium s'est tourné vers la SACD et la Scam qui ont décidé d'apporter un montant équivalent de 15.000 € et de mettre à disposition leur expérience en matière de gestion d'appel à projets. Six bourses d'écriture de 5.000 € chacune ont donc été créées et réparties équitablement entre des projets de fiction et documentaire.

La bourse Orange Belgium x SACD x Scam a connu un succès phénoménal: à la clôture de l'appel à projets près de 130 projets, à part égale de fictions et documentaires et de genres très variés, ont été réceptionnés.

#### La Radio

Les 4 et 5 décembre, sous la houlette de l'Action culturelle et avec la participation active de Layla Nabulsi, qui représente les auteurs et autrices radio au Comité, la SACD a proposé un focus professionnel sur la fiction sonore.

En amont du festival partenaire «Ear You Are» organisé par l'ACSR, ces deux journées ont mis en lumière les différents registres et formes de ce genre mais aussi les enjeux auxquels les créateurs et créatrices et tous les partenaires de la chaîne sont confronté·e·s.

Avec l'apparition de nouvelles formes de diffusion dont les plateformes de podcast, le secteur est en pleine ébullition! La fiction sonore jeunesse, florissante, a fait l'objet d'un focus tout particulier le 4 décembre.

Auteur-trice·s, expert·e·s et représentant·e·s de radios de Belgique, de France et de Suisse ont fait part de leurs expériences et ont réfléchi ensemble à l'avenir de la fiction sonore.



En invitant les chaînes publiques de la RTBF, de France Culture, de la RTS, d'Arte Radio, de la plateforme Sybel, des institutions FWB. du FACR. de screen. brussels, du CSA, ainsi que de nombreux professionnel·le·s, la SACD a joué son rôle d'accompagnement des auteurs et autrices dans des opportunités de création existantes ou à inventer. Durant ces deux journées, le public a pu écouter des fictions sonores sous forme de playlists proposées par l'ACSR, Gulliver, les auteurs et autrices et l'Écoute buissonnière.

Des journées conçues et réalisées par la SACD et ses membres, notamment **Layla Nabulsi**, **Sebastian Dicenaire**, **Zoé Suliko** ainsi que **Carmelo Iannuzzo** et **Gregor Beck**. En partenariat avec l'**ACSR**, l'**ASAR**, la **RTBF**.

#### L'Action culturelle

Les soutiens directs aux auteurs et autrices, comme les bourses, représentent entre 60% à 80% du budget d'Action culturelle et jouent un rôle fondamental dans le lien fort qui unit la SACD et ses membres en Belgique.

Les bourses concernent tous les répertoires – spectacle vivant (théâtre, cirque, chorégraphie, musique de scène), audiovisuel (cinéma, télévision, animation), radio, création web – et s'adressent à chaque membre de la SACD, en couvrant les différentes étapes de création des œuvres. En 2019, le Comité, responsable de l'attribution des bourses, a apporté des améliorations au programme de bourses. En effet, face au nombre croissant des demandes de bourses, les règles d'attribution ont été revues pour plus d'équité, de transparence et d'égalité de traitement.

«Les soutiens directs aux auteurs et autrices, comme les bourses, représentent entre 60% à 80% du budget d'Action culturelle et jouent un rôle fondamental dans le lien fort qui unit la SACD et ses membres en Belgique.»

Parallèlement à ce programme, la plupart des partenariats ou projets soutenus par l'Action culturelle dans des institutions ou festivals se déclinent en bourses ou aides versées directement aux auteurs et autrices. Le Comité belge entend poursuivre cette politique de soutien en 2020.

p.48

plus de détails sur l'Action culturelle

#### La mobilisation politique

Le Comité, avec la participation notamment de Valérie Lemaître, en collaboration avec l'équipe dont Frédéric Young et Anne Vanweddingen a organisé au sein de la MEDAA, au printemps 2019, une série de débats où ont été invité·e·s tour à tour des échevin·e·s et des représentant·e·s de partis politiques pour les interroger sur la place que leurs partis ou leur administration accordent aux créateurs et créatrices dans leurs programmes. Ces rencontres ont été à chaque fois l'occasion de faire le bilan sur l'emploi dans le secteur culturel et surtout de réfléchir à des améliorations possibles pour les artistes.



De ces nombreux débats quelques points importants ont pu être dégagés:

#### La situation sociale et professionnelle des créateurs, créatrices et artistes DOIT changer

La priorité doit aller à des mesures concrètes et rapides, associant les différents niveaux de pouvoir, permettant de redresser l'emploi artistique et d'accroître les revenus réels notamment des créateurs et créatrices. Le décumul des droits d'auteur et allocations de chômage a été cité en exemple. La priorité doit être portée sur une vraie considération professionnelle des artistes qui se traduit en contrats d'emploi décents, en commandes correctement rémunérées et en droit à rémunération au niveau requis par les obligations européennes de la Belgique.

#### La situation des autrices doit s'améliorer également

Alternances et quotas sont nécessaires, comme cela a été décidé pour le fonctionnement des instances d'avis. Il s'agit d'ouvrir les postes de direction, CA, réseaux d'influence, emplois et commandes aux femmes artistes de façon déterminée, avec des objectifs quantifiés et des calendriers précis. L'égalité salariale devra être appliquée et évaluée en permanence, au moyen d'une transparence aujourd'hui insuffisante.

En 2019, la SACD a organisée 3 rencontres politiques avant les élections fédérales:

Le 2 avril

Les leviers de l'emploi artistique

le 7 mai

Politiques artistiques et culturelles. Rénovation à tous les étages?

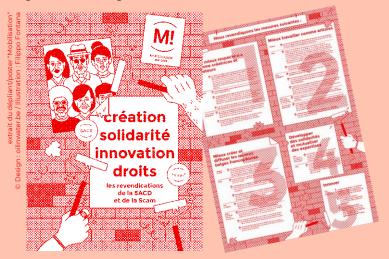
Le 13 mai:

La place des auteurs et autrices dans les programmes politiques

#### La démocratisation culturelle doit cesser de régresser

La création, la circulation et l'accès aux ouvrages artistiques de tous genres sont plus difficiles qu'il y a 5 ans et doivent être repensés. Il s'agira d'en faire profiter les créateurs, créatrices et artistes ainsi que les publics. Plusieurs outils doivent assurer la vitalité et la diversité

Plusieurs outils doivent assurer la vitalité et la diversité de la création belge francophone dans un secteur à fort «multiplicateur» et générateur d'emplois et de possibilités d'exportation.



#### Une politique artistique forte,

complémentaire des politiques socio-culturelles, faisant place aux différentes disciplines avec des mesures et des budgets suffisants, notamment pour rémunérer le travail investi.

#### L'usage de contrats de filière

permettant d'associer différents acteurs privés et publics, de niveaux de pouvoir différents.

#### L'élargissement d'un possible nouveau pôle de compétitivité numérique

aux «industries de la création» de façon transversale.

L'emploi direct, les aides à l'écriture et au développement, la commande et la résidence, le quota de diffusion (à la RTBF notamment), doivent être les moyens prioritaires et concrets pour amener des revenus aux créateurs et créatrices. 41 bourses attribuées à des hommes

37 bourses attribuées à des femmes

14 partenariats en Spectacle vivant

27 partenariats en Audiovisuel

Une trentaine de rencontres à la MEDAA ou chez les partenaires

### L'ACTION CULTURELLE

L'Action culturelle a pour mission de soutenir la création et la diffusion d'œuvres ainsi que la formation des auteurs et des autrices. Sous l'impulsion des membres du Comité belge de la SACD, l'Action culturelle propose un catalogue de bourses, des rencontres professionnelles, des partenariats avec des festivals et des événements mettant au premier plan les auteurs, autrices et leur travail.

#### Soutiens à la création

#### Les bourses SACD

- Les différentes bourses audiovisuelles ont été attribuées à 43 auteurs et autrices
- La bourse Radio «Un ticket pour...» les festivals internationaux a été attribuée à 2 auteurs et autrices
- La bourse Web d'aide aux projets a été attribuée à 1 auteur
- Les 6 bourses de Spectacle vivant ont été attribuées à 49 auteurs et autrices



La bourse SACD m'a aidée à poursuivre l'écriture d'un projet de long métrage ambitieux et atypique, en passe d'être développé avec le soutien d'une production. La compétition est telle qu'on nous demande des choses de plus en plus abouties. Le film doit être là, très proche d'une première version de scénario. Sans cette bourse, je n'y serais pas arrivée.

Martine Doyen, lauréate d'une bourse d'écriture en audiovisuel

Les différentes bourses SACD détaillées dans un catalogue:

www.sacd.be > Soutiens > Les bourses

#### Les bourses dans le cadre de partenariats



#### Audiovisue

En Audiovisuel, différentes bourses ont été attribuées dans le cadre de partenariats avec des festivals ou avec d'autres structures, toujours dans la volonté de soutenir la phase d'écriture et de création d'un projet:

- La bourse d'écriture cinéma du Fonds Orange Belgium X SACD X Scam
- La bourse de «Résidence des écritures francophones » à La Rochelle
- · La bourse de résidence au Studio L'Enclume
- La bourse de résidence d'écriture à Meknès dans le cadre du FICAM
- La bourse de résidence d'écriture Le Carré des Auteurs de Zorobabel



#### Radio

Pour la Radio, avec d'autres partenaires (le service de la Promotion des Lettres, la Scam, la SACD France, la Scam France, la RTS (Le Labo) et la RTBF), la SACD soutient un fonds qui octroie des bourses pour la création d'œuvres radio, fictions ou documentaires: il s'agit de Gulliver. Entre 10 et 15 œuvres sont créées chaque année grâce à ce dispositif.



#### Spectacle vivant

En Spectacle vivant, la SACD travaille également avec de nombreux partenaires pour offrir un panel de bourses d'écriture:

- La bourse Écriture en campagne à Latitude 50, le Pôle des Arts du Cirque et de la Rue de la FWB
- La Résidence 10/10
- La bourse pour le Festival Actoral
- L'intervention pour l'écriture d'un texte pour Les Intrépides
- L'intervention pour Plage d'écoute à Avignon

Ma démarche est toujours la même: aller creuser un cliché pour essayer de le comprendre et tenter de le restituer avec humour mais surtout humanité. La bourse SACD me permettra donc de tenter une nouvelle aventure qui va nourrir mon écriture de manière concrète.

> Baptiste Sornin, lauréat d'une bourse d'aide aux projets en Spectacle vivant

#### Soutiens à la promotion

#### Les Prix

Les Prix annuels SACD



PRIX HUMOUR: GuiHome



PRIX CINÉMA:
Claude Schmitz pour
Braquer Poitiers



PRIX CHORÉGRAPHIE: Isabella Soupart



PRIX THÉÂTRE JEUNE PUBLIC: Laurane Pardoen pour Suzette Project



PRIX RADIO:
Nora Boulanger Hirsch,
Chloé Despax et Ludovic
Drouet pour Meute et
Météore



LES JUMELLES D'OR: Carmelo Iannuzzo de l'ACSR et Valérie Cordy de La Fabrique de Théâtre

#### Les Prix des Auteurs et des Autrices offerts par la SACD dans les festivals partenaires

- Prix des auteurs au Festival Anima: Leo Becker pour *Robo*
- Grand Prix national au Brussels Short Film Festival: Kato de Boeck pour Provence
- Bayard du meilleur scénario au FIFF: Boris Lojkine et Bojina Panayotova pour *Camille*
- Prix du scénario au Festival Le Court en dit long: Lia Bertels pour *Nuit chérie*
- Prix SACD au Festival Are you series?: Feurat Alani pour Flavours of Iraq

#### Les actions et soutiens

- 9 auteurs et autrices ont participé au Pecha Kucha à Avignon
- 1 auteur et 1 autrice ont vu leur pièce sélectionnée pour le numéro 22 de la revue Scène
- 4 auteurs et autrices ont reçu une prime de création en théâtre Amateur
- 14 auteurs et autrices ont été mis en valeur lors de lectures et rencontres au Royal Festival de Spa
- 31 films d'auteurs et d'autrices ont été projetés à l'Aventure
- 2 textes dramatiques d'autrices ont été lus lors de la lère soirée Didascalies à la MEDAA
- 17 auteurs et autrices ont participé à la Battle animée et à la rencontre "De l'écrit à l'écran" au festival Anima



La bourse que j'ai reçue pour me rendre au Pecha Kucha au Festival d'Avignon m'a été d'une grande aide. Elle m'a principalement permis d'avancer sur la diffusion de mes spectacles, et d'élargir mon réseau professionnel. En l'espace de cinq jours sur place, j'ai ainsi pu rencontrer de nombreux programmateur-trice-s. Plusieurs perspectives se dessinent, suite à ces rencontres avignonnaises, dont la plus concrète est la reprise de mon spectacle ({:}) à la Vénerie la saison prochaine.

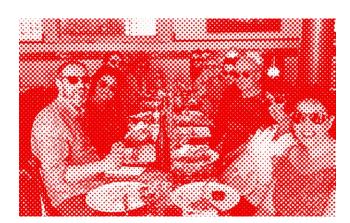
> Lorette Moreau, lauréate du Pecha Kucha à Avignon

Pecha Kucha à Avignon

# Soutiens à la formation et à l'information

Ceux-ci se déploient à travers de nombreuses rencontres professionnelles et workshops à destination des auteurs et des autrices:

- L'Atelier Grand Nord, et son suivi au FIFF
- Rencontre Stéréotypes dans les textes de théâtre au Théâtre des Doms à Avignon
- Leçon de scénario et Atelier des Auteurs et des Autrices au FIFF
- Rencontres et échanges entre associations professionnelles de l'audiovisuel au Festival du film d'Ostende
- Organisation d'un workshop à l'Extraordinary Film Festival
- Déjeuners d'auteurs et autrices par répertoire
- F(r)ictions: focus professionnel pendant 2 jours sur la fiction sonore organisé à la MEDAA



Déjeuner des auteurs et autrices



Rencontres stéréotypes



L'atelier Grand Nord



Anne Vanweddingen, Directrice du Service d'Action culturelle

#### Nous et vous tou·te·s

Lorsque l'on parle de l'Action culturelle de la SACD, on évoque à la fois:

- un budget provenant de la solidarité des auteurs et autrices résidant en France (puisqu'il vient de la copie privée française) qui, sous la responsabilité du Comité belge, est géré par l'équipe,
- une petite (mais dynamique) équipe que nous formons avec Célyne Bol - Van Corven au sein de la SACD en Belgique
- une politique de soutien fondée sur les besoins des auteurs et des autrices,
- un programme d'actions, de bourses, de prix, de rencontres qui fournit la matière première de nombreux mailings,
- un réseau de partenaires, de festivals, d'associations avec lesquelles nous entretenons des relations très positives,
- mais aussi une dynamique, une énergie dont il est parfois difficile de saisir les contours.

L'année 2019 qui est très précisément décrite dans un rapport annexe disponible sur l'Espace membre est faite de tout cela, vous y trouverez la liste des nombreuses actions qui ont jalonné l'année et qui sont le fruit à la fois de la constance et de la cohérence de dispositifs qui ont fait leur preuve et de l'inventivité qui a permis de les renouveler.

Inventif·ve·s et cohérent·e·s, nous l'avons été en 2019 à travers par exemple la révision du programme de bourses. Depuis son lancement il y a maintenant presque 20 ans, ce programme n'a pas dévié de son axe central: être au plus près des besoins des auteurs et des autrices et «ne pas être une commission de plus dans leur vie». Une position réaffirmée en 2019 en établissant des critères d'accès aux bourses qui permettent de garantir l'équité (accès à tou·te·s au programme, priorité aux projets les moins financés) et en n'hésitant pas à recourir au tirage au sort pour départager des demandes lorsqu'aucun élément objectif ne le pouvait.

Inventif·ve·s et cohérent·e·s nous l'avons été aussi en 2019 dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de la parité. Comme la SACD en France elle-même précurseure en suscitant le mouvement « Où sont les femmes ? » (www.ousontlesfemmes.org), la SACD en Belgique a appliqué à l'Action culturelle une politique sans ambiguïté à cet égard: parité des jurys de sélection et comités de lecture, répartition paritaire des aides et des bourses aux auteurs et autrices, alternance homme/femme, application de l'écriture inclusive, conditionnement des soutiens extérieurs au respect d'une politique paritaire. En 2019, le mot «autrice» s'est largement propagé et nous sommes fièr·e·s d'y être pour quelque chose.

Nous, ce sont les auteurs et autrices du Comité belge et les membres de l'équipe et c'est dans ce «nous» qui permet l'équilibre entre la constance indispensable et le renouvellement permanent que nous puisons notre énergie, notre enthousiasme et notre envie tout simplement de continuer à chercher la meilleure manière d'être aux côtés de «vous», auteurs et autrices de la SACD.

Des réponses fiables, claires et concrètes aux besoins et questions des membres

### LE SERVICE JURIDIQUE

Nuit chérie de Lia Bertels, projeté le 20 mai 2019 lors de la séance spéciale Festival d'Annecy dans le cadre des Lundis des Auteurs et des Autrices à l'Aventure

#### Belle croissance des interventions juridiques



dossiers d'auteurs et autrices traités



1.502 interventions individuelles

7 +42%\*





contrats vérifiés pour les membres





7 +25%\*

modèles de contrats

proposés aux membres

médiations entre auteurs et autrices ou entre auteur.trice.s et producteur.trice.s

réunions avec des auteurs et autrices



7 +62%\*

négociations majeures

de contrats, notamment les

contrats pour des séries de

la RTBF. Soit en moyenne 1

intervention / semaine

Et de très nombreux conseils par téléphone au



quotidien!

Suite à la proposition de contrat faite par ma maison de production, dans le cadre de l'élaboration d'un script de comédie, j'ai fait appel au Service juridique de la SACD. La juriste Sophie Marchal a pris soin d'une relecture assez rigoureuse de chaque point afin de m'éclairer et auquel cas d'apporter les modifications en ma faveur. En effet, j'ai bien senti son souci de préserver mes droits sur chaque point mentionné dans ledit contrat. J'ai apprécié sa disponibilité, son efficacité mais aussi sa rapidité d'exécution. Le droit d'auteur est un domaine parfois complexe à analyser par soi-même mais après quelques allersretours chez la production, un accord a donc bien été établi entre les deux parties. Je recommande donc le professionnalisme et l'amabilité de ce service qui ne manquera pas de me revoir lors d'un prochain contrat.

Ouels sont les types d'interventions juridiques qui vous sont les plus régulièrement demandés?

Nous intervenons quotidiennement dans les demandes de conseils, de relecture de contrats et de négociation de contrats. Ces interventions s'amplifient chaque année, ce qui témoigne d'une belle santé du processus de création dans les domaines du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Vous avez de nombreuses demandes concernant les contrats, que conseillez-vous à nos membres?

Le Service juridique continue à promouvoir les contrats de collaboration entre auteurs et autrices. Ces contrats leur permettent d'organiser tous les aspects du travail commun, tant dans la répartition des tâches, le calendrier, les décisions artistiques que dans le partage des rémunérations ou encore la gestion des fins de collaborations et des différends. Ces points sont repris dans les modèles de contrats que nous mettons à leur disposition sur le site de la SACD (dans la rubrique «Documents juridique» du Centre de Ressources). Par exemple, les auteurs et autrices de la plupart des projets du fonds des Séries de la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont organisé leur collaboration de cette manière.

Espérons que ce principe s'étendra rapidement à tous les domaines de la création. Une telle démarche



Olivier Legrain, scénariste permettra de réduire les trop nombreux conflits entre les coauteur·trice·s dont les projets sont souvent les premières victimes. Nous continuons également à élaborer de nouveaux contrats en lien avec des secteurs émergents comme les œuvres d'animation, les webséries ou les podcasts.

Vous êtes constamment en contact avec les auteurs et autrices qui négocient leur contrat et donc leur rémunération. Voyez-vous une évolution dans les négociations des rémunérations ?

Malheureusement les rémunérations des auteurs et autrices en proportion de leur travail et de leur énergie ne sont toujours pas au rendez-vous. Avec le vote de la Directive européenne sur le droit d'auteur de 2019, on espère l'amélioration de certains éléments contractuels: rémunération proportionnelle généralisée, meilleure transparence lors des redditions des comptes, possibilité de récupérer les droits inexploités par les cessionnaires... Il s'agit à présent de traduire tous ces éléments dans les lois des États membres de l'Union européenne ainsi que dans les contrats.

Outre les contrats et les médiations, une grande part de votre travail est également occupée par la défense du statut social et fiscal des auteurs et autrices: que faites-vous concrètement?

Nous continuons à gérer les dossiers opposant des auteurs et autrices à l'ONEM. Ces dossiers concernent le cumul des droits d'auteur et des allocations de chômage. Nous avons convaincu des parlementaires de déposer des propositions de loi supprimant ces règles de cumul qui affectent chaque année la vie d'un grand nombre d'auteurs et d'autrices. Si ces propositions ne sont pas devenues lois, elles nous ont permis de sensibiliser à nouveau les parlementaires et les partis sur cette question cruciale.

Par le biais de la défense des auteurs et autrices, vous identifiez certainement des questionnements importants qui émergent dans leur parcours. Vous les accompagnez dans leurs démarches et les conseillez mais comment faites-vous pour transmettre au plus grand nombre les réponses à leurs questions?

Le Service juridique a rédigé et mis à la disposition des membres deux FAQ très complètes consacrées au droit d'auteur et au droit social ainsi qu'un dossier fiscal à consulter lors du remplissage des déclarations fiscales. Nous les mettons régulièrement à jour en fonction de l'évolution du statut des auteurs et autrices.

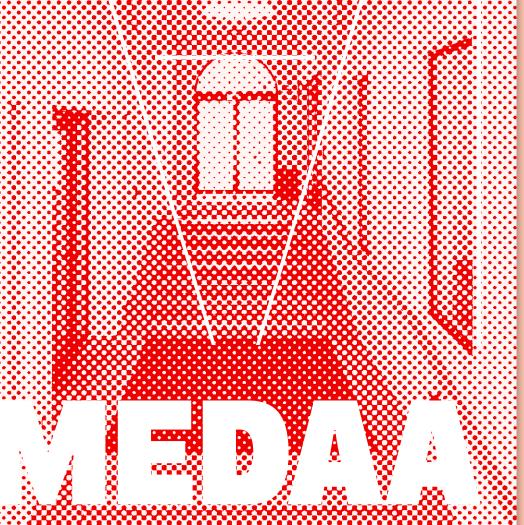
Disponibles sur: www.sacd.be > Centre de ressources > FAQ + Documents juridiques

Nous avons également organisé plusieurs séances d'information sur les nouvelles règles des ASBL après l'adoption du Code des sociétés et des associations. Nous avons répondu aux nombreuses questions de droit social qu'implique la fonction d'administrateur d'une ASBL. Ces soirées d'information ont eu un grand succès et nous pensons réitérer la formule en 2020 sur une autre thématique.

À part les missions pour les membres, le Service juridique doit certainement travailler sur des dossiers internes à la SACD?

Nous avons également mis en œuvre le règlement général de protection des données personnelles (RGPD) en collaboration avec la SACD en France.

500 auteurs et **\*\*\*\*\*\***autrices en moyenne **\*\***accueilli·e·s chaque **\*\***mois dans nos espaces
depuis septembre **\*\*\*** 



### LA MEDAA

### La MEDAA, une maison où travailler et se rencontrer



97 %
recommandent
la MEDAA
(les 3% restants ne se
prononcent pas)



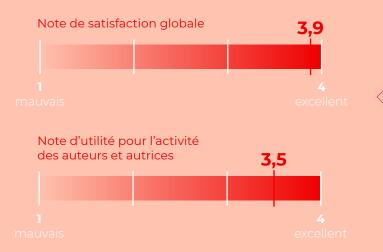
**82** % sont venu·e.s au moins une fois

au Café, dans le coworking ou les box, 44 % au moins deux fois





56 % ont organisé un rendez-vous ou un événement à la MEDAA



Une enquête sera réalisée chaque année, car avoir un retour des auteurs et autrices sur le travail réalisé est précieux et permet à l'équipe de la MEDAA d'améliorer l'accueil et les services, voire en imaginer de nouveaux.

Ces chiffres et ces témoignages se basent sur les réponses à un questionnaire papier rempli à l'automne-hiver 2019 par 113 utilisateurs et utilisatrices de la MEDAA.

Un vrai lieu de rencontre pour les auteurs Merci à vous d'être là!

Espace unique me semble-t-il dans Bruxelles

Très bel espace qui renforce mon sentiment d'appartenance à une profession

Un bon remède à l'isolement!

Chaleur de l'accueil

Excellent espace de travail, lumineux, confortable, accueillant, stimulant

Magnifique endroit plein de lumière

#### La MEDAA en 2019

Après son lancement en mars 2018, 2019 a été une année de consolidation pour la MEDAA qui a vu sa fréquentation s'envoler et les événements s'y multiplier. Une Maison lumineuse, conviviale et ouverte pour venir travailler seul·e ou à plusieurs, pour boire un café, se rencontrer, se former, s'informer, se mobiliser... Une Maison pour les autrices et les auteurs belges, mais aussi européen·ne·s.



La MEDAA c'est d'abord une vraie maison des auteurs et des autrices. un lieu unique avec des conditions d'accès privilégiées pour les créateurs et créatrices, mais aussi pour leurs partenaires, professionnel·le·s de la culture et du droit d'auteur au sens large.



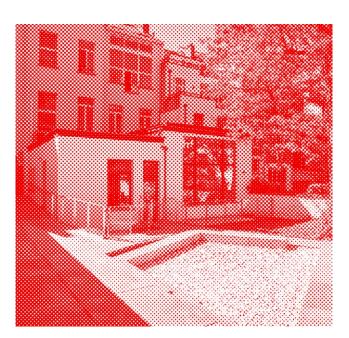
#### + de 500 événements

dont:

4 expositions

Près de 40 formations, ateliers, master class. conférences organisés dans tous les domaines

**3** débats avec des représentant·e·s politiques en présence des auteurs et autrices dans le cadre des élections



15 associations professionnelles belges et européennes ont leur bureau à la MEDAA

9 associations professionnelles belges et européennes ont leur siège social à la MEDAA

4 personnes travaillent pour la MEDAA

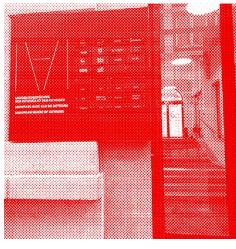


**Des litres** des milliers consommés

#### La MEDAA, un centre d'affaires

La MEDAA c'est aussi un centre d'affaires, avec des bureaux à l'année qui sont mis à disposition d'associations professionnelles belges et européennes, permettant ainsi de mutualiser espaces et ressources, et d'encourager les collaborations.

Outre la SACD, la Scam, la SOFAM, deAuteurs, l'asbl Maison des Auteurs, la SAA (Société des Auteurs Audiovisuels) et l'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations), occupants «historiques» du 85 et du 87 de la rue du Prince royal, la MEDAA abrite également la FERA (Federation of European Film Directors), le PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique), EVA (European Visuel Artists), le Club de l'Histoire, le SLFB (Syndicat des Libraires francophones de Belgique), le collectif de photographes MAPS, EDN (European Dancehouse Network) et IMAGO (International Federation of Cinematographers).



Les associations professionnelles ASA (Association des Scénaristes de l'Audiovisuel), ARRF (Association des Réalisateurs et Réalisatrices francophones), ASAR (Association des Auteur·rices, réalisateur·rices et producteur·rices Radio), CEATL (Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires), Pen Club Belgique, RAC (Fédération professionnelle du secteur chorégraphique), DLF (Diversité linguistique et langue française), Traductiv et ProSpere y ont également leur siège social.

### La MEDAA, c'est aussi un lieu culturel

Plus de 500 événements se sont tenus dans nos espaces en 2019. Si nombre d'associations professionnelles y organisent des réunions internes, des CA ou des AG, la MEDAA c'est aussi et surtout un lieu culturel en soi, avec des événements liés à la défense, à la promotion et à la visibilité des œuvres et des créateurs et créatrices.

Ainsi, quatre expositions ont eu lieu dans ses murs en 2019, de plus en plus d'auteurs et d'autrices y organisent des projections ou des lectures de leurs œuvres, y viennent pour se former ou s'informer, mais aussi pour débattre. Dans le cadre des élections, trois rencontres ont été organisées avec des représentant·es du monde politique. Enfin, de plus en plus d'institutions choisissent la MEDAA pour y organiser des événements comme le VAF (Vlaams Audiovisueel Fonds), le Service Général des Lettres et du Livre du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, screen.brussels, EFAD (European Film Agencies), Culture Meet-Up Brussels ou encore les éditions Dupuis.





# **BELA**

### 2019, année de transition

Marquée par le départ de la coordinatrice historique de la plateforme Maud Joiret, la signature d'une nouvelle convention 2019-2023 avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et le renouvellement de l'équipe, 2019 est incontestablement pour Bela une année de transition vers de nouvelles orientations.

L'ADN de Bela n'en reste pas moins intact. Véritable réseau social de la création en Belgique, ce site favorise la découverte des auteurs et autrices, la connexion entre artistes et professionnel·le·s, et la bonne information des créateurs et créatrices sur leur métier au quotidien. Chaque profil permet de mettre en valeur ses savoirs et savoir-faire pour en faire une carte de visite virtuelle. Un webzine anime le répertoire de profils avec des retours d'expérience, des reportages ou des tutoriels. Une veille régulière des appels à projet, résidences et autres bourses permet de ne rater aucune opportunité professionnelle.



### 1 newsletter tous les vendredis





(a) Bela le site des auteurs

Tout en préservant la nécessité d'être un outil fonctionnel, collectif et solidaire, 4 pistes d'évolution sont privilégiées:

- Enrichissement des profils d'auteurs et d'autrices avec des données inédites (thème de prédilection, prestations secondaires comme la modération ou les ateliers, droits étrangers, connexions avec d'autres auteurs et autrices, etc.)
- Accompagnement technique des utilisateurs et utilisatrices (formation, tutoriel vidéo, flyer pédagogique)
- Indexation et réorganisation des contenus du webzine (portraits, listes, billets, actualités, interviews)
- Diversification des publics cibles (créateurs·trices, éditeurs·trices, journalistes, programmateurs·trices, libraires, bibliothécaires et autres médiateurs·trices)



### La SACD à la Maison européenne des Auteurs et des Autrices Rue du Prince royal 85-87 1050 Bruxelles

### www.sacd.be

- 0
- SACD.Be
- 0
- @SACD\_Be
- **③**
- maison\_des\_auteurs

# ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION ET DE TRANSPARENCE

### **Sommaire**

1.	Structure juridique et gouvernance de la SACD	p79
2.	Rémunérations des personnes gérant la succursale	p79
3.	Représentation de la SACD en Belgique	p80
4.	Informations sur le coût de la gestion des droits et des services	p81
5.	Informations sur les sommes dues et encore non réparties	p84
6.	Application des barèmes de répartition	p86
<b>7.</b>	Contrôle des activités et des comptes	p87
8.	Principaux risques auxquels la société est confrontée	p88
9.	Autorisations d'exploitation refusées et raisons motivant ces refus	p90
10.	Principaux indicateurs	p92

# 1. Structure juridique et gouvernance de la SACD

La SACD est un organisme de gestion collective constitué sous forme de société civile.

Elle est dotée d'un Conseil d'administration et d'une Commission de surveillance élus par l'Assemblée générale des membres, et de deux cogérant.e.s, le Président ou la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur général, ce dernier étant désigné par le Conseil d'administration. Leurs missions sont définies dans les statuts de la SACD.

En Belgique, elle est représentée par sa succursale belge est dotée d'un Comité belge, où siègent 16 membres élu·e·s par l' Assemblée Générale des membres résidant en Belgique, et d'un Délégué général, désigné par le Directeur général et le ou la Président.e du Comité belge.

# 2. Rémunérations des personnes gérant la succursale

Le rapport de gestion doit mentionner des informations concernant la somme totale de la rémunération versée au cours de l'année précédente aux personnes gérant les activités de la société, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés. Cette obligation ne s'applique **qu'aux activités exercées sur le territoire belge.** 

Les personnes gérant en Belgique les activités de la succursale sont les membres du Comité belge et le délégué général. Le montant brut, toutes charges comprises, qui leur est versé par la SACD en Belgique s'élève en 2019 à 133.956,21€.

### Déclaration d'incompatibilités et déclaration annuelle d'indépendance

La déclaration d'incompatibilités est soumise à la signature des membres entrant au Comité belge. Et la déclaration d'indépendance doit être signée chaque année par les membres du Comité belge. Ces déclarations garantissent le non-conflit d'intérêt dans les décisions prises.

# 3. Représentation de la SACD en Belgique

La SACD a des participations financières dans les sociétés suivantes :

**REPROBEL:** 7 parts de 250 euros **AUVIBEL:** 1 part de 2.500 euros **SAA:** 10 parts de 500 euros

**SAGEL:** 4.999 parts de 2,4789 euros

Elle siège dans les conseils d'administration de la Sagel (2 sièges), d'Auvibel (1 siège et la SACD est représentée au Collège des auteurs), de la SAA (1 siège), de Reprobel (1 siège et elle est représentée au Collège des auteurs).

La SACD est reconnue comme fédération professionnelle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à ce titre, est représentée dans plusieurs instances d'avis.

Elle a des liens associatifs avec la fédération Pro Spere et La Maison des Auteurs asbl.

# 4. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services

### **Budget 2019 et frais de personnel**

### Le budget d'une entreprise doublé de celui d'une association.

Le budget général de la SACD ne couvre pas uniquement ses activités de perception et de répartition des droits. La SACD développe de nombreux services de type « associatif » : conseils juridiques aux auteurs et aux usagers du répertoire, promotion des droits moraux et patrimoniaux de l'ensemble de ses membres, suivi du droit d'auteur sur les plans national et international, soutiens divers (professionnels et culturels) en matière fiscale et sociale, bourses d'aide à la création, partenariats avec des festivals, des écoles, etc.

Le Conseil d'administration avait approuvé, dans son budget révisé pour l'année 2019, la somme de 2.460.749€ de dépenses nettes globales pour la SACD en Belgique (hors Action culturelle), dont 74% en frais de personnel. Le montant des dépenses s'élève en définitive à 2.404.743€, grâce à une

Le montant des dépenses s'élève en définitive à 2.404.743€, grâce à une gestion très rigoureuse.

Au 31 décembre 2019, le personnel à charge de la SACD se composait de 25,44 ETP (équivalents temps plein), répartis sur 28 personnes.

### **Budget 2020**

Le budget prévisionnel des dépenses nettes pour l'année 2020 est fixé à 2.547.479€.

#### Ratio

En Belgique, le ratio des frais nets globaux sur les encaissements nets globaux, c'est-à-dire le taux de frais nets global, atteint 13,43% en 2019. Si les ressources diminuent, le ratio augmente mécaniquement sans que pour autant les frais soient plus importants. La méthode de calcul de ce taux de frais nets global a changé : elle s'effectue maintenant par le rapport de la moyenne des perceptions des 3 dernières années et les charges nettes (hors Action culturelle et participation au fonds organique).

### 2019

Ratio de frais de fonctionnement (1) / (2)	13,43%
<b>Total charges nettes</b> (hors Action culturelle et fonds organique) (1)	2.370.467
- Deduction Contribution ad Ionas organique	-34.273
-Déduction contribution au fonds organique	-34.275
Charges nettes (hors Action culturelle)	2.404.743
Moyenne perceptions 2016-2018 (2)	17.650.188
Total perceptions	17.137.538
Paiement à deAuteurs (répartitions)	-2.119.341
Droits étrangers venant du siège	2.566.228
Perceptions SACD en Belgique	16.690.651

Pour ce qui concerne les frais de l'ensemble de la Société, ces sommes sont mises en évidence dans le rapport annuel de la SACD France, disponible pour tous les auteurs sur simple demande et sur le site www.sacd.fr.

### Financement des coûts de fonctionnement

Le financement des coûts de fonctionnement de la SACD repose sur deux sources :

- les retenues sur les différentes catégories de droits (provisionnelles puis définitives).
- les produits divers (cotisations, contributions des utilisateurs).

Les sommes nettes à répartir aux auteurs (SNR) s'analysent donc comme suit :

- **Les sommes brutes à répartir** (SBR) pour compte de la seule SACD (donc après partages avec les autres sociétés de la Maison des Auteurs)
- Moins les charges nettes (ChN) (après déduction des participations aux charges communes payées par les autres sociétés de la Maison des Auteurs)
- **Plus les produits financiers nets** (produits financiers bruts charges financières)
- Soit SBR ChN (PrFb ChF) = SNR

Pour des raisons pratiques et de prévisibilité, ce ne sont pas les charges réelles qui sont déduites au fil de l'année, mais des retenues provisionnelles. SBR - (RS provisionnelles) = SNR, sous réserve de remboursement de retenues à la clôture de l'exercice.

Si un excédent de retenue est constaté en fin d'exercice, un « remboursement de retenues statutaires » est opéré en faveur des auteurs.

### Financement de l'Action culturelle

Rappelons ici que l'Action culturelle de la SACD dispose de son propre budget, financé pour l'essentiel par une affectation légalement obligatoire en France de 25% de ses perceptions sur la copie privée.

### Financement des fonds sociaux

La SACD accorde des aides sociales à ses membres qui sont dans le besoin. Par confidentialité, l'examen des besoins et les décisions à prendre sont réalisés de façon discrète, afin de ne pas gêner l'auteur concerné. La SACD agit dans ce domaine en relation avec les services publics d'aide sociale.

Le financement du fonds d'aide sociale est relativement complexe car il est le produit de retenues spécifiques et de ressources tirées du « Domaine public » (DP).

# 5. Information sur les sommes perçues et encore non réparties

En vertu de la loi, les organismes de gestion collective doivent prendre toutes les mesures afin de répartir les droits qu'elles perçoivent dans les délais prévus par la législation à partir de la perception de ceux-ci. Elles doivent faire rapport à l'Assemblée générale des droits qui n'ont pas été répartis dans ce délai et indiquer les motifs de ce délai de répartition.

Les droits non répartis **en Belgique** sont les suivants :

### Solde des comptes de répartition :

Retour sur répartition « France »	29.847
Répartition auteurs reprographie	28.564
Retour auteurs reprographie	209
Répartition auteurs Prêt Public	8.887
Retour auteurs Prêt Public	52
TOTAL	67.559

Il s'agit essentiellement de droits mis en paiement, et donc versés aux auteurs, et qui nous sont revenus pour différentes raisons, telles que : compte bancaire clôturé, adresse erronée, auteur disparu...

Ces droits, bien qu'ils ne représentent qu'une somme modeste au regard du montant global des droits perçus et répartis, font néanmoins l'objet de révisions régulières, afin de pouvoir être versés aux auteurs et autrices. Par ailleurs, Les comptes de créances des diffuseurs totalisent un montant de 33.491.397€

Cette somme se ventile comme suit:

Factures non encaissées	3.615.571
Factures contestées	24.299.173
Réserve et en attente de partage	5.576.653 (*)
	33.491.397
(*) ventilation du poste « Réserve et en attente de pa	artage »
Droits du câble	4.081.013
Droits de Prêt Public	48.402
Droits de la copie privée	1.447.238
Total	5.576.653

Il s'agit de sommes perçues pour le câble, le prêt public et la copie privée devant être partagées entre la SACD, la Scam et la Sofam sur base des relevés de chaîne ou des calculs de répartition selon les déclarations d'œuvres reçues.

Tous les autres droits perçus sont globalisés dans les comptes du siège de la société à Paris pour l'établissement des répartitions et font l'objet de contrôles approfondis par la commission de contrôle, les commissaires aux comptes et le contrôleur de gestion.

# 6. Application des barèmes de répartition

### Répartition des droits de prêt public

### Répartition au titre de 2017

En application du barème, il a été décidé de :

- fixer le montant forfaitaire par auteur à 15 €
- utiliser une clé de partage par support de 93,02% pour les livres et de 6,98% pour les périodiques. Ces pondérations proviennent d'une étude réalisée par le V.C.O.B. (Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken).
- affecter 10% des droits au fonds d'Action culturelle

#### Soldes au titre de 2004 à 2007 inclus

Vu la modicité des montants, il a été décidé de procéder à des répartitions simplifiées conformément au barème en divisant les montants à répartir par le nombre d'auteur.

### Répartition des droits de reprographie

### Répartition au titre de 2018

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 25€ pour la première répartition au titre de 2018.

Par ailleurs, le Comité belge de la SACD a décidé d'affecter 10% des perceptions de reprographie à des fins d'actions culturelles.

Forfait pour la répartition du complément au titre de 2008, 2009 et 2013

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 5€.

### Répartition des droits « Enseignement et recherche scientifique »

#### Répartition au titre de 2017 et 2018

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 25€.

Le Comité belge de la SACD a aussi décidé d'affecter 10% des perceptions à des fins d'actions culturelles.

Par ailleurs, étant donné que cette licence légale peut comprendre, outre les photocopies, également les impressions, les scans, les reproductions numériques et les communications via un réseau sécurisé, il a été décidé, conformément au barème, de prendre une réserve de 5% sur les montants à répartir.

# 7. Contrôle des activités et des comptes

# La transparence de la société est garantie

Les auteurs de la SACD sont assurés de la légalité et de la **transparence** dans la gestion de leurs droits, tant sur le plan national qu'international.

Le **Comité belge**, exclusivement composé d'auteurs et d'autrices élu·e·s par les membres, reçoit à chacune de ses réunions mensuelles les informations détaillées en matière de perception et de répartition. Il pose toutes les questions qu'il souhaite au délégué général et à ses collaborateurs. Un contrôle interne de gestion a été établi depuis plusieurs années sur les activités belges.

S'agissant de la gestion collective, la loi comporte des dispositions très strictes dont le respect de l'application a été confié au SPF Économie, en son Service de contrôle des sociétés de gestion de droits.

Ce dispositif est décrit sur le site officiel du SPF Économie (<a href="https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droit-dauteur">https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droit-dauteur</a>).

# 8. Principaux risques auxquels la société est confrontée

La SACD est confrontée au risque de ne pas pouvoir honorer les dettes qu'elle a vis-à-vis des ayants droit. Pour parer ce risque, la SACD place ses liquidités sur des comptes d'épargne et dans des produits financiers dont le capital est garanti. La SACD veille également, par une procédure régulière de contrôle budgétaire, à limiter ses frais généraux au cadre budgétaire qu'elle arrête chaque année.

La SACD est confrontée à un risque informatique : perte des données, destruction de la base des ayants droit et de leurs œuvres. La société réduit sensiblement ce risque en assurant quotidiennement des procédures de back up. Ses serveurs, applications et banques de données sont en passe d'être externalisés et en outre configurés pour être restaurés rapidement en cas de problème. Des investissements ont été réalisés pour augmenter la sécurité, notamment des réseaux wifi.

La SACD est également confrontée au risque créé par l'action en justice intentée en 2006 par Telenet qui remet en cause la gestion collective en matière de retransmission par câble (pour la soi-disant «injection directe»). La SACD a obtenu largement gain de cause devant la Cour d'appel de Bruxelles, statuant après cassation. De plus, la loi a été modifiée ainsi que le cadre légal européen, diminuant les risques. Le litige est enfin réduit puisque la SACD a trouvé un accord partiel avec Telenet pour la moitié environ des chaines de TV retransmises et concernées par le litige et que cet accord rétroagit sur le passé.

Ce risque paraît de plus réduit par les évolutions récentes du cadre légal belge et européen en la matière.

La décision précipitée en 2016 du gouvernement belge de supprimer le système dual, et notamment la perception sur les appareils, a par ailleurs entraîné une chute des perceptions à Reprobel (estimée entre 40 et 50%), malgré les engagements du Premier Ministre, M. Charles Michel, de garantir le niveau de rémunération des auteurs. Les sommes à percevoir par la SACD diminueront inévitablement. La SACD agit pour obtenir la réparation intégrale du préjudice ainsi porté à ses membres.

Les évolutions sur les marchés de la radio-télévision et de la distribution de services de médias, utilisateurs principaux de nos répertoires, sont enfin des risques qui ont été pris en compte lors de l'établissement des prévisions de perception et de l'élaboration des budgets.

### LA CRISE COVID-19

L'apparition du virus COVID-19 début 2020 et les effets des mesures prises pour contenir le virus ont de graves conséquences pour le secteur artistique et culturel et pour les auteurs et artistes, dont la plupart ont un statut social précaire.

La crise COVID-19 va avoir une incidence significative sur nos perceptions et notre performance financière en 2020, notamment dans les arts de la scène et auprès des radiodiffuseurs commerciaux. En conséquence, il se peut que nous devions enregistrer des ajustements dans nos comptes en 2020. D'après les faits connus à ce jour, nous n'avons actuellement qu'une connaissance relative des incidences financières sur les états financiers de 2020.

# 9. Refus d'octroyer une autorisation d'exploitation et raisons les motivant

### 1. Au titre des exploitations en spectacle vivant :

En 2019, il y a eu 14 refus d'octroyer une autorisation d'exploitation en Spectacle vivant. Les raisons motivant ces refus sont les suivantes :

- Œuvre sous exclusivité : l'œuvre fait déjà l'objet d'une autorisation délivrée en exclusivité à un entrepreneur de spectacle sur la période ou le territoire demandé.
- Refus d'exploitations amateurs ou par extraits : l'auteur refuse toute exploitation amateur de ses œuvres et ne souhaite être interrogé que sur des exploitations professionnelles. Ou l'auteur refuse toute exploitation partielle de ses œuvres ou des exploitations « montage » et il donne son autorisation uniquement pour des exploitations de l'œuvre intégrale ou pour des exploitations où son œuvre n'est pas jouée avec d'autres œuvres.
- Œuvre interdite: l'auteur ne souhaite plus que l'œuvre soit jouée (il peut exister une autre version/traduction/adaptation de l'œuvre qui elle sera autorisée).
- Autres refus de l'auteur : l'auteur refuse l'exploitation de son œuvre, pour des raisons qui lui sont personnelles (désaccord sur la mise en scène, la distribution, etc.).

Il convient par ailleurs de noter qu'une même œuvre peut donner lieu à plusieurs refus d'autoriser successifs au cours du même exercice.

### 2. Au titre des exploitations audiovisuelles : des refus d'exploitations peuvent intervenir au titre de la captation ou de l'adaptation audiovisuelle de spectacles vivants.

En effet, en gestion collective, bien que les diffuseurs aient accès à l'ensemble des œuvres du répertoire de la SACD, dans le cadre de l'autorisation générale qui leur est délivrée par les contrats généraux de reproduction et de représentation pour l'utilisation, celle-ci ne concerne pas les captations audiovisuelles. Pour celles-ci, les diffuseurs doivent adresser à la SACD une demande d'autorisation préalablement à tout enregistrement / diffusion / rediffusion de l'œuvre, afin que la Société recueille l'autorisation des auteur / ayants-droit concernés. À ce titre, aucun refus d'exploitation n'a été enregistré en 2019 par la SACD en Belgique.

En gestion individuelle, les captations effectuées par des diffuseurs étrangers ou les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants doivent également faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la SACD après consultation des auteurs ou ayants-droit concernés. À ce titre, aucun refus n'a été enregistré en 2019 par la SACD en Belgique.

À noter que la SACD ne gère pas les demandes d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants par des diffuseurs étrangers. Lorsqu'elle reçoit ce type de demandes, elle les fait suivre directement aux auteurs ou à leur ayants-droit, qui répondent directement aux diffuseurs étrangers.

Les raisons motivant les refus d'exploitation (captations ou adaptations) sur le secteur audiovisuel sont les suivantes :

- Montant de droits jugé insuffisant
- Mode d'exploitation non souhaité (notamment DVD et Internet), notamment pendant la période d'exploitation sous forme de spectacle vivant
- Mise en scène ou traduction n'étant pas ou plus au goût de l'auteur ou de l'ayant-droit
- Indisponibilité des droits (exclusivité)
- Absence de réponse des ayants-droit (successions, éditeurs littéraires, etc.).
- Priorité donnée à d'autres projets
- Méconnaissance par les ayants-droit, notamment étrangers, de l'auteur décédé de l'adaptation française de l'œuvre concernée
- Demande d'autorisation pour une durée illimitée
- Diffusion illicite

### 10. Principaux indicateurs

1	Droits perçus	rubriques SPF	17 137 538
	Spectacle vivant Représentation / arts de la		4 074 781
	Audiovisuel	comm.publique/audiovisuel	8 531 163
	Câble	retransm. par câble / audiovisuel	3 419 574 70 867 11 103
	Reprographie	reprographie / littéraire	
	Enseignement et recherche	enseign. recherche / littéraire	
	Copie Privée	copie privée / audiovisuel	912 443
	Prêt public	prêt public / littéraire	115 305
	Droit de suite	droit de suite / graphique	2 301
	(selon définition SPF pour le ca	alcul de la contribution au fonds organique)	17 137 538
2	Droits payés		16 605 586
	Spectacle vivant	Représentation / arts de la scène	4 132 398
	Audiovisuel	comm.publique/audiovisuel	8 084 276
	Câble	retransm. par câble / audiovisuel	3 576 354
	Reprographie	reprographie / littéraire	70 867
	Enseignement et recherche	enseign. recherche / littéraire	11 103
	Copie Privée	copie privée / audiovisuel	638 032
	Prêt public	prêt public/littéraire	90 255
	Droit de suite	droit de suite / graphique	2 301
	(selon définition SPF : droits pa	ayés = montants mis en répartition à Paris)	16 605 586
3	Charges nettes (hors Action c	ulturelle, contribution au fonds organique	2 370 467
	Spectacle vivant	Représentation / arts de la scène	563 624
	Audiovisuel	comm.publique / audiovisuel	1 180 032
	Câble	retransm. par câble / audiovisuel	472 996
	Reprographie	reprographie / littéraire	9 802
	Enseignement et recherche	enseign. recherche / littéraire	1 536
-	Copie Privée	copie privée / audiovisuel	126 209
	Prêt public	prêt public / littéraire	15 949
	Enseignement et recherche	enseign. recherche / littéraire	318
	(ventilation sur base des droits perçus)		2 370 467
4	Retenue statutaire		9 274
	Enseignement et recherche	enseign. recherche / littéraire	609
	Prêt public	prêt public / littéraire	4 949
	<u>'</u>	pte de résultat de la succursale)	9 274
	(:: acc aq acc aa con	2 = 7 1	

	Evolution des dettes sur droits entre 2018 et 2019		2019	2018	variation
5	Dettes sur droit	ts	50 553 325	49 847 290	706 036
Α	Droits en attente de perception		27 914 744	26 717 089	1 197 656
	Spectacle vivant	Représentation / arts de la scène	662 284	647 407	14 877
	Audiovisuel	comm.publique/audiovisuel	2 995 015	1 755 713	1 239 302
	Câble	retransm. par câble / audiovisuel	24 256 928	24 313 451	-56 524
	Droits de suite	droits de suite / graphiques	517	517	0
			27 914 744	26 717 089	1 197 656
В	Droits perçus à répartir		20 658 247	21 153 991	-495 744
	Audiovisuel	comm.publique/audiovisuel	9 408 901	10 448 534	-1 039 633
	Câble	retransm. par câble / audiovisuel	9 583 893	9 199 285	384 608
	Copie privée	copie privée / audiovisuel	1 617 051	1 328 969	288 082
	Prêt Public	prêt public / littéraire	48 402	177 203	-128 801
			20 658 247	21 153 991	-495 744
	Droits perçus répartis en attente de paiement		1980 334	1 976 210	4 124
	Spectacle vivant	Représentation / arts de la scène	202 998	169 621	33 376
	Audiovisuel	comm.publique/audiovisuel	1 039 509	1 000 041	39 468
	Câble	retransm. par câble / audiovisuel	435 043	563 082	-128 040
	Reprographie	reprographie / littéraire	28 773	28 483	290
	Copie privée	copie privée / audiovisuel	265 072	208 813	56 260
	Prêt Public	prêt public / littéraire	8 939	6 170	2 769
			1980 334	1 976 210	4 124
D	Droits perçus n attribuables art	on répartissables (non t. XI.254 CDE)	0	0	
E	Dettes de prod gestion des dro	uits financiers provenant de la oits perçus	0	0	